



Sommaire du n° 167 - octobre 2019

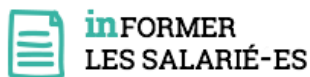
Pages 1 : CSE Central, 3 OS = 1 OS

Page 2 : Droit syndical, Affichage CR des CSE

Page 3 : Aération en RHA, Licenciement Sud-Ouest



Sud Groupe GFI est une section
du syndicat :



Quand 3 syndicats volent les votes des salariés et celui des CSE

En mars puis en juillet (après l'annulation des élections par la CFE-CGC) les salariés ont positionné le syndicat SOLIDAIRES INFORMATIQUE en tête de leur choix avec 34,78 % des suffrages, soit une représentativité de 37,51 % pour la signature des accords.

Chaque CSE a ensuite élu ses représentants au sein du CSE Central. Cette instance dont le rôle est renforcé depuis les ordonnances Macron dirigeant notamment les commissions centrales : formation, économie, égalité professionnelle, suivi des accords, présence au conseil d'administration et aux Assemblées Générales...

Fort de sa présence régionale Solidaires Informatique dispose de 9 représentants titulaires sur les 20 de l'instance. La CFDT a 5 élus, la CFE-CGC et la CFTC chacune 3 élus.

Ces 3 syndicats minoritaires ont décidé de couper tout dialogue avec Solidaires pour proclamer une alliance d'intérêt mais sans fond, afin de se répartir les postes dans chacune des commissions sans rien laisser au 1^{er} syndicat de l'UES, en dépit des votes des salariés et de notre représentativité. Cette alliance s'est faite en catimini puisque ces syndicats sans prévenir, ont quitté, sans s'en justifier ou s'en excuser, la salle de la réunion préparatoire pour mettre en place **leur hold-up !**

Le plus scandaleux peut être, s'est exprimé lors de la désignation des membres de la commission logement puisque contrairement à l'usage en place depuis de nombreuses années, aucun critère de répartition géographique n'a été pris en compte. Cette commission pourtant ouverte à tous les salariés n'aura fait l'objet d'aucun appel à candidature, contrairement à l'engagement de ces syndicats en réunion paritaire, puisqu'ils demandaient officiellement dans leurs revendications un appel à candidature aux 10 000 salariés, **reniant ainsi leur parole en une semaine d'écart**. Les CSE qui élaient habituellement leurs représentants ont été privés de leur vote par la mise en place d'un scrutin qui a permis l'entre soi et le clientélisme à l'opposé des qualités nécessaires de sérieux, de proximité et de connaissance du terrain, auxquelles ont droit les salariés.

Les régions **Méditerranée, Sud-Ouest, Est** et l'entité **Progiciels** sont ainsi privées de représentants à la commission logement. Une magouille honteuse ! 8 parisiens sur 12, pour représenter la diversité locale des régions !

SOLIDAIRES INFORMATIQUE, syndicat d'action et de terrain, a toujours défendu la représentation régionale des salariés et la proximité. Soutenu par la CFDT lors de la négociation sur la mise en place des CSE, nous ne sommes visiblement plus que les seuls à défendre cette représentation de proximité.



CFDT = CFE-CGC = CFTC

Chèr(e)s électeurs(rices), le saviez-vous !!!

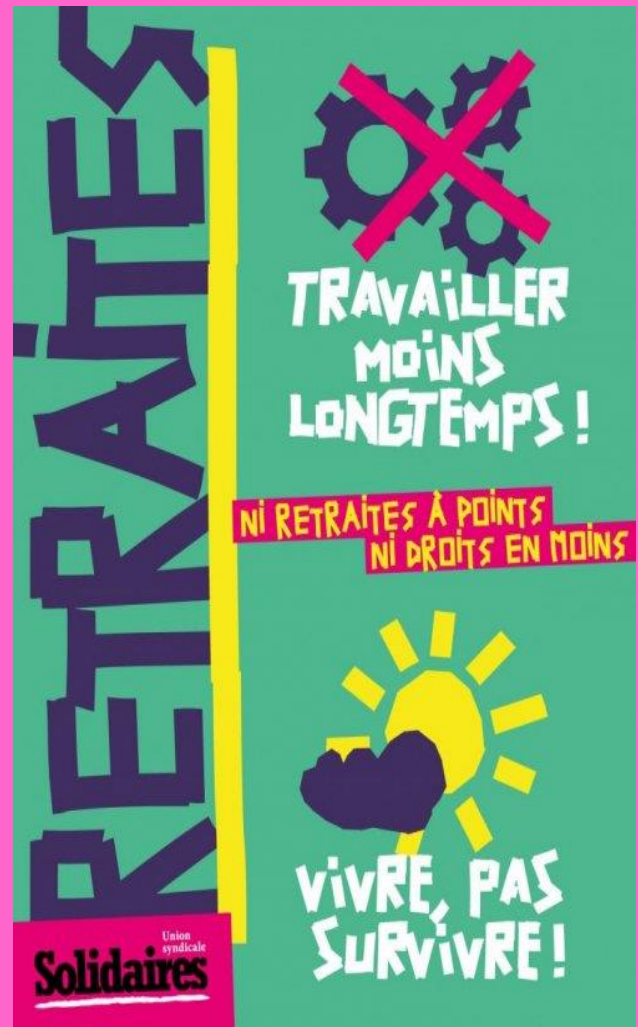
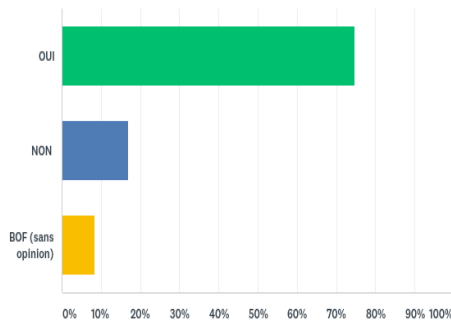
En votant CFDT, vous adhérez à leurs valeurs, mais aussi à celles de la CFTC et de la CFE-CGC et réciproquement.
En votant CFE-CGC, vous adhérez à leurs valeurs, mais aussi à celles de la CFDT et de la CFTC et réciproquement.
En votant CFTC, vous adhérez à leurs valeurs, mais aussi à celles de la CFDT et de la CFE-CGC et réciproquement.

Solitaires Informatique, toujours attaché à informer et à consulter ses adhérents pour toute décision importante, a signé ce nouvel accord. Ceux-ci ayant donné un avis favorable à plus de 75 %.

Cet accord permettra à nos délégués syndicaux d'être plus proche en région auprès des salariés, pour recueillir vos demandes, afin de résoudre vos soucis avec la hiérarchie, mais aussi de vous défendre dans des cas malheureusement plus graves, et faire appliquer vos droits.

N'hésitez pas à les contacter, vous trouverez leurs coordonnées dans le cartouche en page 3

Q1 Etes-vous d'accord pour que Solitaires Informatique signe l'accord de droit syndical



AFFICHAGE des CR des réunions des CSE En voie de disparition ?

De nombreux salariés nous ont fait la remarque, qu'ils ne voyaient plus les comptes-rendus des réunions des CSE. Le CSE est maintenant l'unique point de rencontre entre les représentants des salariés et votre direction régionale, puisqu'il regroupe les fonctions des anciennes instances (CE, DP, et CHSCT).

Lors de cette réunion mensuelle nous nous exprimons face aux informations économiques données par la direction. Ce suivi est très important, afin de connaître si la région couverte par le CSE et « en bonne santé », en progression ou non, et cela nous permet de vous alerter comme les mois précédents (voir article sur les problèmes en région Rhône Alpes, et que nous suivons avec attention).

Nous remontons aussi vos demandes, pour faire appliquer tout simplement vos droits, ou les améliorer. De même nous sommes attentifs sur la santé et la sécurité, et les conditions de travail.

Mais tout ce travail effectué par les élus, vous ne le voyez plus dans les comptes-rendus depuis février dernier, la direction ne voulant plus les afficher dans l'intranet tant qu'un accord n'est pas signé. Et c'est là que le bât blesse, car Solitaires Informatique demande le rétablissement de cet affichage, mais les 3 autres OS lors de la dernière paritaire début septembre, ont renoncé à cet affichage. Nous leur avons posé la question ! Ont-ils ainsi informé leurs propres élus des CSE de ce renoncement, nous ne le pensons pas puisqu'ils l'ont décidé au mois d'août (cela fait penser aux mesures que les gouvernements font passer pendant les vacances) affichant ainsi leur mépris pour le travail effectué par les élus des CSE, et se moquant que les salariés puissent accéder facilement aux informations concernant la vie de leur entreprise au niveau régional.

Nous espérons que ces 3 OS (CFDT, CFE-CGC et CFTC) reviendront sur leur position incompréhensible de ne pas utiliser un moyen de diffusion simple et efficace, pour que l'information circule.

Ce titre surprenant est là pour faire réagir la direction, et montrer que vos élus du CSE, ont pris ce problème de ventilation avec sérieux.

Depuis décembre 2016 les délégués du personnel ont fait la 1ère interpellation de la direction concernant la VMC et l'affectation des voies respiratoires par les polluants tabagiques et autres à O Saône à Lyon. Jusqu'à présent ce sujet a été mis à l'ordre du jour 9 fois. Les plaintes sont « il fait trop froid (18°C) », « il fait trop chaud (28°C) » dans le bureau juste à côté, « l'air est vicié » (certaines personnes ouvrent leurs fenêtres donnant sur l'autoroute pour aérer !), « certains bureaux empestent la fumée de cigarettes et autres odeurs ».

Depuis tout ce temps nous avons enfin obtenu cet été, des mesures dans quelques bureaux. **Et c'est catastrophique** ! Parfois jusqu'à 6 fois moins d'air renouvelé que le minimum légal (25 m3 par heure par personne). La direction durant tout ce temps a certes pris quelques « mesures », très symboliques :

- mettre du ruban rouge et blanc pour écarter les fumeurs de la bouche d'aspiration,
- mettre des pots de fleurs,
- et envoyer un message pour inciter les fumeurs à fumer sur le quai plutôt que sur la terrasse,

C'est mieux que rien mais ça ne prend pas le problème à bras le corps. On voit bien qu'il faut des élus qui titillent la direction et la poussent à bouger. Quitte à passer par l'inspection du travail, que nous avons contactée, et qui a envoyé un courrier à la direction, lui rappelant ses obligations. Oui il faut prendre des mesures. À commencer par des mesures du débit et de la qualité de l'air par une société indépendante.

Nous allons en CSE faire valoir notre droit à émettre une alerte afin d'obliger la direction à évaluer le risque et prendre les mesures immédiates en son pouvoir pour diminuer ce risque sur la santé des salariés.

Signalez toute nuisance. Si ces nuisances affectent votre état de santé (asthme, rhinite, etc.) demandez un RDV à la médecine du travail car de son côté tout va bien, RAS.

Comment licencier un salarié en burn-out ?

Dans la région SUD-OUEST, au mois de juillet la Direction convoquait un CSE extraordinaire pour statuer sur des propositions de postes d'un salarié toulousain déclaré inapte par la médecine du travail. Nous apprenons que ce salarié en arrêt maladie depuis plusieurs mois est en burn-out, suite à des pressions de son management et du client sur une mission difficile.

Au lieu de prendre la mesure des conséquences des méthodes utilisées, Gfi a profité d'un avis d'inaptitude de la médecine du travail pour mettre en place son licenciement. En effet dans ce type de procédure, l'employeur est contraint de proposer de nouveaux postes en tenant compte des préconisations de la médecine du travail. Gfi dans l'objectif d'obtenir un refus de poste permettant le licenciement a proposé un poste à Nantes, un à Lille et un à Lyon dans des métiers ne correspondant pas aux compétences du salarié et ne garantissant pas le respect des demandes de la médecine du travail.

Le CSE a refusé de rendre un avis tant la manœuvre était criante et le dossier transmis incomplet. Ne comptant pas en rester là, les élus Solidaires et CGT avaient souhaité désigner un avocat pour instruire une procédure pour la défense de ce salarié. Malheureusement, les élus CFDT ont voté contre.

Vous pouvez vous assurer que nous restons en contact régulier avec ce salarié et que nous lui apporterons malgré tout, toute l'aide nécessaire pour mener une action devant le conseil des prudhommes.

Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS SUD Groupe GFI, les RS des CSE, des élues ou élus pour vous défendre

Marc AUBERTIN (DSC France)	06 70 40 47 88	Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Patrice BOUVET (DS Progiels)	06 09 59 74 87	Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Yasmina DJERRAR (DS Progiels)	06 67 22 12 06	Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Patrice SCHIFFLI (DS Est)	06 04 17 12 05	Patrick POUS (DS Rhône Alpes)	06 95 87 88 31
Eric BURRI (DS IDF)	06 76 65 11 01	Yann KERBIRIOU (RS CSE Central)	07 61 63 52 67
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92	François PELTIER (RS CSE IDF)	06 62 49 26 81
Nadira ZEROUAL (DS IDF)	06 03 52 71 67	Tomas RODRIGUEZ (RS CSE Progiels)	06 64 08 98 93
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20	Gilles ADIDA (RS CSE Rhône Alpes)	06 89 59 39 02
Geneviève DELJOUGLA (DS Sud-Ouest)	06 60 63 70 98	Vincent BRACCHETTI (Sud-Ouest)	06 70 49 84 93
Guillaume MAHELLE (DS Nord)	06 03 18 39 24	Olivier LEFRANCQ (Nord)	06 19 87 58 97